

Broglie
27270



Mairie

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an Deux Mil Vingt Six, le trois juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de BROGLIE légalement convoqué par monsieur Amaury LATHAM, maire de BROGLIE.

Présents : M. PAGNIE Patrice,
Mme. DUTOUR Martine,
M. GALLIER Stéphane,
Mme. DUBOC Dominique,
Mme. BEUVE Véronique,
Mme. TESSIER Laurence,
Mme. VADELORGE Stéphanie,
M. EMO Vincent,
Mme. BRUMENT Magali,
M. DE BROGLIE Philippe-Maurice,
M. SEHET David.

Excusés : M. DELAS Jean-Baptiste, donne pouvoir à M. LATHAM Amaury
Mme DUFOUR Céline, donne pouvoir à M. SEHET David
M. BARBANCHON Mathieu.

Secrétaire de Mme. TESSIER Laurence

séance :

Date de 01/06/2026

convocation :

Nombre de membres en 15

exercice :

Nombre de membres 14

présents ou représentés :

OBJET : CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE RELATIVE AUX TRAVAUX RUE DE CHAMBRAIS.

VU les articles L.2122-21 et L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la convention de participation financière jointe à la présente,

EXPOSE DES MOTIFS

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de signer une convention de participation financière avec l'intercommunalité Bernay-Terre de Normandie (IBTN) pour la réalisation par l'entreprise VIAFRANCE de travaux d'entretien sur la rue de Chambrails. La part de l'IBTN s'élevant à 12.622,15 € HT, la **participation financière** de la commune s'élève à : 12.590,5 € HT, soit **15.108 € TTC**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à **l'unanimité**,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer la **Convention** de participation financière annexée à la présente, et l'engagement des sommes inscrites au Budget de l'exercice au **compte 61521** pour les dépenses d'investissement.

VALIDE la convention avec l'intercommunalité Bernay-Terre de Normandie ;

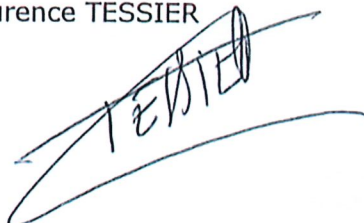
AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document relatif à ce dossier, au nom et pour le compte de la Commune.



Le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision.

Pour extrait certifié conforme,
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

La secrétaire de séance,
Laurence TESSIER



Le Maire,
Amaury LATHAM



Caractère exécutoire : "La présente délibération est exécutoire dès sa transmission au représentant de l'État dans le département, conformément aux articles L. 2131-1 et R. 2131-1 du CGCT."

Recours : "La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Evreux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission en préfecture."

Rendu Exécutoire après Dépôt

en Préfecture

le 7 JUIL. 2026
et Publication ou Notification
du



le Maire

